



AVIS D'ATTRIBUTION

[L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN PAR SNCF RESEAU D'UN TERRAIN NU SUR LA COMMUNE DE MEZY-MOULINS (02650) POUR UNE ACTIVITE DE STOCKAGE.

1. SNCF Immobilier - Direction Immobilière Immobilier, dont les bureaux sont sis 449 Avenue Willy Brandt à EURALILLE (59 777), représentée par son Directeur Monsieur Christophe CHARTRAIN dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la convention de gestion et de valorisation immobilière du 30 juillet 2015 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : Nexity Property Management, Madame COCHIN Cyrielle/ Courriel : ccochin@nexity.fr / Adresse : 25 Allée Vauban – CS50068 – 59562 LA MADELEINE CEDEX

3. Objet de la procédure :

La convention d'occupation objet du présent avis porte sur la mise à disposition d'un terrain non bâti d'une surface de 20 000 m² sis rue de la Grevière sur la commune de MEZY MOULINS.

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels a été passée selon la procédure de sélection préalable de l'article [L2122-1-1 alinéa 1] du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans le règlement de la consultation remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à la société LES BOIS DE PICARDIE dont le siège est sis 27 rue Luce de Lancival à SAINT-GOBAIN (02410)

Date d'effet de la convention d'occupation : 1^{er} janvier 2021.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation :

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis, par consultation.

Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées mentionnées à la rubrique 2 du présent avis.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire – CS62039 – 59014 Lille Cedex

Téléphone : 03 59 54 23 42 - Télécopie : 03 59 54 24 45

Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr